**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 03 FEVRIER 2020**

**ETAIENT PRESENTS**: Mesdames BERTSCHI –GENCOURT- GORET - Messieurs TREHEL –MINETTE –HERISSANT –

**Absents excusés :** Mrs ATZENI (pouvoir à M. Trehel), BERJOT (pouvoir à Mme Bertschi)

**Absents :**

**Secrétaire de séance**: Véronique GORET

Le compte rendu du 20 janvier 2020 est approuvé par les élus présents le jour du conseil précité.

**Ecole de Chézy : Avis sur la mise en place d’une alarme incendie et de l’alerte PPMS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors de la séance du 20 janvier dernier, nous avons omis de préciser un devis, par conséquent nous modifions la délibération n° 2020\_004.

Devis pour la somme de 6 409.88 € HT, mise en place d’une alarme incendie et de l’alerte PPMS à la maternelle,

Devis pour la somme de 6 904.30 € HT pour la même désignation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

* ACCEPTE de modifier la délibération n° 2020\_004,
* APPROUVE la mise en place d’une alarme incendie et de l’alerte PPMS à l’école maternelle et primaire,
* AUTORISE le dépôt du dossier dans le cadre de la DETR,
* INDIQUE que cette dépense est envisagée courant l’année 2020.

**API : Demande de subvention « achat d’un tracteur, accessoires broyeur et tondeuse)**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’un dossier API pour l’« Achat d’un tracteur, accessoire broyeur et tondeuse » sera déposé sur le site Aisne.com.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1/ Décide de l’acquisition d’un tracteur avec comme accessoire broyeur et tondeuse,

2/ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil général de l’Aisne l’octroi d’une subvention au titre de l’Aisne Partenariat Voirie Investissement,

Cette subvention au taux de 30 % représentera la somme de 2 951.00 euros,

3/ S’engage à prendre en charge la part non couverte selon le plan suivant :

Montant devis H.T. du matériel 9 837.31

Subvention API 30 % 2 951.00

Part communal : 6 886.31

TVA (charge communale) 1 953.51

**QUESTIONS DIVERSES-**

- Déchets ménagers : **Attention** cette année de la nouveauté : collecte des bacs jaunes, tous

les 15 jours, collecte des

bacs vert, 20 levées comprises dans votre forfait annuel. Vous faites plus de 20 levées par an, malus par levée

supplémentaire (coût entre 6.15 e et 28.97 € par levée !!!)

- Commissions des chemins : Date prise pour la restitution des recensements des chemins

Ruraux avec l’association des chemins ruraux de l’Aisne,

- Elections municipales : Les 15 et 22 mars 2020,

Compte rendu des diverses réunions auxquelles assistaient les conseillers.

Séance levée à 19h35